FIN DE CONTRAT · RÉVERSIBILITÉ

Ce que Syniaps vous restitue en fin de contrat

Vos données vous appartiennent. Si vous quittez Syniaps, nous les récupérons et les exportons pour vous, en entier, dans des formats ouverts que d'autres outils savent lire.

La règle en une phrase : ce qui vient de vous, ou a été fait pour vous, vous revient. Ce que Syniaps apporte à tous ses clients reste à Syniaps.

500 € HT
la prestation de récupération et d'export.

J-30
demandez-la dans les 30 jours avant la fin de l'abonnement.

30 jours
au plus pour vous remettre l'archive, téléchargeable 30 jours.

Rien
n'est supprimé tant que votre demande est en cours.

1 Ce que vous récupérez

L'archive couvre les espaces de tous les utilisateurs de votre entreprise. Chaque catégorie est rangée dans son propre dossier.

CATÉGORIE	CE QUE VOUS RECEVEZ	FORMAT
✓ **Vos documents**	Les fichiers que vous avez importés ou déposés. Ceux qui viennent de votre Google Drive, OneDrive ou Dropbox y sont toujours : nous vous en donnons la liste, et nous ajoutons ceux qui n'existent plus que chez Syniaps.	format d'origine
✓ **Vos conversations**	Tous vos échanges avec les agents : vos demandes, leurs réponses, les dates.	Markdown JSON
✓ **Vos productions**	Tout ce que les agents ont réalisé pour vous : documents, synthèses, rapports, présentations, images, vidéos, ainsi que le code des applications et des sites développés dans votre espace.	format d'origine
✓ **Vos connaissances et votre contexte**	Vos fiches de connaissances et tout ce que Syniaps a appris de votre entreprise : votre profil, la présentation de l'entreprise, votre style d'écriture, la mémoire, vos préférences, ainsi que les compétences et automatisations créées spécialement pour vous.	Markdown
✓ **Votre index et votre base vectorielle**	Les textes extraits de vos documents (y compris des scans), découpés en fragments, avec leurs vecteurs et la description du modèle qui les a calculés.	JSON
✓ **Les informations de reprise**	La liste de vos utilisateurs et de leurs rôles, des services que vous aviez connectés (sans leurs mots de passe), de vos missions et actions planifiées avec leurs consignes et leur calendrier.	CSV JSON

L'archive contient aussi un fichier **LISEZ-MOI** qui explique son contenu, et un **inventaire** qui vous permet de vérifier qu'il ne manque rien.

2 Ce qui reste chez Syniaps, et pourquoi

La liste ci-dessous est complète : rien d'autre n'est retenu.

ÉLÉMENT	DE QUOI IL S'AGIT	POURQUOI IL N'EST PAS RESTITUÉ
✕ **Le logiciel Syniaps**	Le code, les écrans, l'architecture technique.	C'est l'outil lui-même, que vous utilisiez sous licence pendant l'abonnement.
✕ **L'intelligence commune de Syniaps**	Les consignes, règles, compétences et agents spécialisés que Syniaps fournit, identiques pour tous ses clients, et leurs réglages internes.	Ce n'est pas une donnée de votre entreprise : c'est notre savoir-faire, protégé par le secret des affaires. Ce qui a été construit *pour vous* vous est rendu (partie 1).
✕ **Vos secrets d'accès**	Mots de passe de sites, jetons d'accès, clés d'API, cookies de connexion.	Jamais exportés, par sécurité. Vous les gardez auprès de chaque service, et nous vous conseillons de les révoquer.
✕ **Les ressources partagées entre clients**	Les recettes de connexion aux sites, le catalogue d'intégrations, et bien sûr les données des autres clients.	Elles servent à tous les clients et ne sont pas propres à votre entreprise.
✕ **Nos journaux et notre facturation**	Les journaux techniques et de sécurité, les données de facturation.	Syniaps les tient pour son propre compte ; la facturation est conservée pour la durée légale.

3 Comment ça se passe

1. **Vous commandez depuis la page Abonnement** de Syniaps, bouton « Prestation de restitution des données » (réservé au titulaire du compte et aux administrateurs de l'entreprise). La commande s'ouvre **dans les 30 jours qui précèdent la fin de votre abonnement** ; les 500 € HT sont prélevés tout de suite sur votre carte enregistrée.
2. **Votre commande est enregistrée** et vous en suivez l'avancement sur la même page. Commander ne résilie rien et ne supprime rien.
3. **Nous préparons votre archive**, rangée par catégorie, avec son LISEZ-MOI et son inventaire.
4. **Vous êtes prévenu quand l'archive est prête**, au plus tard 30 jours après votre commande : le bouton « Télécharger mon archive » apparaît sur la page Abonnement, pendant au moins 30 jours.
5. **Vos données sont ensuite supprimées** de nos serveurs, une fois ce délai de téléchargement passé. Les sauvegardes chiffrées s'effacent d'elles-mêmes dans un délai maximal de six mois.

4 Bon à savoir

- **Vous avez laissé passer la date ?** Tant que vos données n'ont pas été supprimées, vous pouvez encore commander depuis la même page : un mois de prolongation de votre abonnement, au prix mensuel de votre forfait, s'ajoute alors à la prestation.
- **Vos fichiers dans le cloud ne bougent pas.** La fin du contrat ne supprime rien dans votre Google Drive, OneDrive ou Dropbox.
- **Votre base vectorielle est fournie telle qu'elle existe.** Un autre outil devra probablement la recalculer, ce qu'il peut faire à partir de vos textes, qui vous sont aussi remis.
- **Ce que vous aviez supprimé** et qui n'est plus conservé ne peut pas être reconstitué.
- **Vos droits légaux restent entiers**, notamment ceux que vous donne le RGPD : ces modalités ne les limitent en rien.

Références : Conditions d'utilisation, articles 5 et 5 bis (syniaps.fr/conditions) ; Accord de traitement des données, article 10 (syniaps.fr/dpa).
Ce document résume ces textes pour les rendre faciles à lire. En cas d'écart, les Conditions d'utilisation font foi.
Une question : support-cockpit@syniaps.fr